

CONFIDENTIEL

P r o c è s - v e r b a l  
des conversations entre  
M. le Conseiller Fédéral Pierre Graber  
Chef du Département Politique Fédéral  
et M. Pierre Harmel  
Ministre des Affaires Etrangères de Belgique

-----  
Château de Stuyvenberg, Bruxelles,  
5 mai 1971  
-----

ParticipantsCoté suisse:

Monsieur le Conseiller Fédéral Pierre Graber, Chef du Département  
Politique

Monsieur l'Ambassadeur E. Thalmann, Secrétaire Général du  
Département Politique

Monsieur l'Ambassadeur Henri Monfrini, Ambassadeur de Suisse auprès  
de Sa Majesté le Roi des Belges

Monsieur l'Ambassadeur Paul Wurth, Chef de la Mission suisse près  
les Communautés européennes

Monsieur l'Ambassadeur P. Jolles, Directeur de la Division du Commerce

Monsieur l'Ambassadeur R. Bindschedler, Jurisconsulte du DPF

Monsieur le Ministre A. Natural, Chef du Service d'études et de  
documentation politiques

Monsieur Rémy Godet, Conseiller d'Ambassade

Monsieur Pierre Cuénoud, Conseiller d'Ambassade

Monsieur Pierre-Yves Simonin, Secrétaire du Chef du Département  
Politique Fédéral (procès-verbal)

Coté belge:

Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires étrangères

Monsieur l'Ambassadeur Robert Vaes, Secrétaire Général du Ministère  
des Affaires étrangères

Monsieur Louis Colot, Ambassadeur de Belgique à Berne

Monsieur Pcl Noterdaeme, Chef de Cabinet du Ministre des Affaires  
étrangères

./.

- 2 -

Monsieur J. Raeymaeckers, Ministre Plénipotentiaire  
le Baron R. d'Anethan, Ministre Plénipotentiaire  
Monsieur W. Collins, Directeur d'Administration  
Monsieur A. De Coeyer, Conseiller de Légation  
Monsieur Thuysbaert, Conseiller au Cabinet du Ministre des Affaires  
étrangères  
Monsieur Paemen, Conseiller de Légation  
Monsieur Den Doncker, Conseiller de Légation

Ordre du jour:

- 1) Intégration européenne
- 2) Conférence sur la sécurité européenne

Début de la séance: 10.35 h

---

1) Intégration européenne

Monsieur Graber: L'échange de vues avec vous à Berne le 5 novembre 1970 (juste avant la présentation du cas suisse devant le Conseil des Ministres CE) marquait l'ouverture de la première phase des pourparlers Suisse-CE. La rencontre d'aujourd'hui coïncide de près avec la conclusion imminente de cette première phase des conversations exploratoires, puisque aujourd'hui même la Commission doit délibérer de la préparation de son rapport aux Gouvernements. Avec la parution de ce rapport, une nouvelle étape commencera: celle des délibérations des six pays membres sur le genre de solution pour les pays neutres et, partant, le mandat à donner. Nous sommes particulièrement heureux de reprendre contact avec vous à ce stade.

2. La base de départ pour les conversations exploratoires fut définie lors de notre entretien à Berne de part et d'autre de la manière suivante:

./.

- 3 -

- accord entre la Suisse et la Belgique selon lequel la Suisse, comme pays neutre, doit opter pour l'alternative "relations spéciales", offerte par la déclaration de La Haye de décembre 1969. La nécessité de cette option a été confirmée par les événements qui ont eu lieu entre temps:

2.1 accord des Six sur le programme d'union économique et monétaire qui doit constituer un nouveau pas vers une unification des politiques économiques, et, de ce fait, vers une unification politique;

2.2. succès des consultations politiques sur la base des propositions Davignon.

La Suisse se félicite de ces développements qui sont de haute importance pour l'unification européenne.

Pour les pays neutres ayant choisi la voie des relations spéciales, il faut définir le contenu de celles-ci et trouver des formules inédites.

3. Lors de la réunion à Berne on avait donné, du côté belge, les premières indications suivantes:

3.1. 1er volet: l'élargissement ne devait pas créer de nouveaux problèmes pour les pays non-candidats; il ne devait pas y avoir de nouvelles barrières tarifaires: c'était là une responsabilité des Six;

3.2. 2ème volet: les autres aspects de la coopération entre la Communauté et les pays non-candidats devaient être soumis par ces derniers qui auraient eux-mêmes à faire des propositions et à suggérer des solutions.

Pour le premier volet, la simultanéité de la mise en vigueur avec la mise en vigueur des traités d'adhésion devait être assurée tandis que pour le 2e volet, cette simultanéité était moins indispensable, du point de vue belge.

Vous aviez souligné que toute solution devait tenir compte de deux impératifs: d'une part, la conformité avec les règles du

./.

GATT; d'autre part, la sauvegarde de l'autonomie de décision des CE.

Ces impératifs ont été confirmés par le Président du Conseil des CE, le 10 novembre 1970, qui avait ajouté que les solutions pour les pays neutres pourraient être différenciées.

4. Point de départ du côté suisse:

- nous avons admis d'emblée les considérations émises du côté belge;
- nous avons souligné l'importance que la Suisse attache à conclure un accord allant au-delà du domaine commercial pour tenir compte de la multiplicité des liens réciproques et nous avons signalé les secteurs dans lesquels, à notre avis, notre coopération devrait être approfondie.
- nous avons admis que pour le 2ème volet il était plus difficile d'en préciser la nature d'une manière juridique. En effet, là, la politique communautaire est en plein développement. Il faudrait envisager donc des dispositions générales, mais évolutives.

5. Appréciations des conversations exploratoires:

La délégation suisse n'a pas encore fait son rapport officiel au gouvernement. Selon ses renseignements actuels, ces conversations ont permis d'établir les données de fait dans les différents domaines d'intérêt, des techniques convenables pour éviter les détournements de trafic et les distorsions de concurrence. Un échange de vues très utile a eu lieu sur les problèmes institutionnels. Avant la conclusion de la phase exploratoire, il conviendrait que la délégation suisse puisse faire avec la délégation de la Commission un travail de synthèse et une prise de conscience de l'ensemble.

Du côté suisse, nous croyons avoir démontré qu'une solution intermédiaire était parfaitement possible, et que celle-ci ne portait aucune atteinte, ni aux principes communautaires, ni aux impératifs de la politique de neutralité. Nous attendons donc une appréciation de la Communauté.

Les Autorités suisses tiennent à dire leur satisfaction pour la manière dont la délégation de la Commission a mené avec la délégation suisse dans un esprit de coopération les pourparlers explo-



ratoires. L'horaire a été tenu malgré la surcharge de travail résultant des conversations avec les pays candidats.

6. Il résulte de ce qui précède que le cadre envisagé par la délégation belge à Berne en novembre 1970 est bien celui dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui avec l'idée d'un accord en deux parties et évolutif, accord qui devrait cependant être considéré en aucun cas comme provisoire.

7. Du côté suisse, nous sommes conscients du fait qu'au sein de la Commission certaines objections d'ordre philosophique pourraient être soulevées. Dès que le rapport de la Commission aura été soumis aux gouvernements des pays membres, nous serions donc heureux de reprendre contact avec eux.

8. Il nous intéresserait de savoir comment le Conseil des CE envisage la suite de la procédure après le dépôt du rapport de la Commission.

Il importerait beaucoup au gouvernement suisse d'être tenu au courant des propositions ou décisions qui seraient prises à cet égard.

9. Quelles idées se fait-on du côté belge quant au calendrier des négociations avec les pays neutres par rapport au calendrier des négociations britanniques?

10. Le Conseil des Ministres de l'AELE se réunira en mai à Reykjavik, et la coordination des positions des pays membres de l'Association sera à l'ordre du jour. Il se posera peut-être la question de solutions différenciées pour les neutres ou, peut-être, l'établissement d'un cadre institutionnel unique. Qu'en pense-t-on du côté belge?

11. Dès le départ, nous avons tenu à ce que tout se déroule rondement, selon le calendrier. Mais nous craignons que les impératifs de ce calendrier soient tels que certaines questions ne puissent être examinées avec tout le soin nécessaire.

- 6 -

Monsieur Harmel:

I. Deux mouvements à prendre en considération depuis notre dernière entrevue à Berne:

1. Avec la Suisse et les autres pays non-candidats qui ont poussé les conversations exploratoires avec beaucoup d'efficacité et dans un délai assez court. Cela tient un peu de la performance. Votre position est très claire, grâce à une préparation méticuleuse.

2. Dans le même temps, à l'intérieur des Communautés (CE): la tentative d'élargissement et de consolidation a trouvé des confirmations de nécessité dans les événements mondiaux depuis novembre dernier. L'Europe doit répondre à l'appel d'un nouvel équilibre.

Le Président Nixon (discours du 25 février 1971) et M. Brejnev (24e Congrès du PCUS) ont les deux parlé de l'Europe. Nous, Européens, n'avons pas dit comment nous voyons l'évolution aux USA ou en URSS! Nixon espère l'intégration de l'Europe; il ne fait montre d'aucune réticence quant à son union économique et à l'entrée de la Grande Bretagne. Il insiste sur le partnership qui du temps de Kennedy n'avait eu aucun écho. Cette idée est devenue aujourd'hui plus vivante. Nous en sommes heureux. Les "Etats européens confédérés" vont devoir prendre dans certains domaines (diplomatie, défense) des initiatives qui vont les identifier comme partenaires. Pendant ce temps, les USA cherchent à se dégager un peu partout, à se relocaliser. Le Japon adopte une position plus personnelle et la Chine de Pékin, elle, désire prendre place dans la vie internationale. Quant à nous, nous avons le sentiment qu'il est urgent que d'ici à la fin 1972, l'Europe élargie devienne réalité. Il faut donc activer l'intégration.

II. Les problèmes propres aux Communautés:

1. Coopération politique: Nous connaissons un petit commencement de coopération dans le domaine politique, décidée à Munich l'an dernier. Un seul thème de travail a été choisi pour l'instant: le Moyen-Orient. Les USA comme l'URSS ont proclamé leurs intérêts

./.

- 7 -

vitaux en Méditerranée. N'oublions pas que l'Europe en possède également. Nous sommes encore bien loin d'une véritable coopération politique entre les Six; le Parlement belge souhaite qu'elle soit poussée plus avant. Nous estimons que l'Europe se fait en marchant et non à coups d'abstractions juridiques (Confédération? Fédération d'Etats? etc). Nous trouverons des solutions plus tard après l'entrée de la GB. L'union économique et monétaire par contre doit se faire sans tarder.

2. L'union économique et monétaire: Le sujet est d'un grand intérêt - interrogatif - pour vous. Il a été mis entre parenthèses dans vos conversations avec les CE; d'ailleurs vous n'êtes pas à son égard d'un enthousiasme délirant. Pour nous, en revanche, le sujet est de première importance. Pendant les 12 premières années, nous avons construit pour ainsi dire le squelette des CE (union douanière, marché agricole); il s'agit maintenant de créer le système nerveux (politique monétaire, investissements, travaux publics etc). Nous n'en sommes pas encore très loin dans ce domaine. La décision de parachever l'union en 1980, si elle n'a pas encore valeur juridique, est du moins prise au niveau politique. Cinq ans après le 1er janvier 1971, nous nous sommes ménagé un temps de réflexion; à ce moment là, il sera possible à quiconque d'entre nous de se retirer du jeu. D'où l'importance que la Belgique attache à la réussite de la première étape. Nous allons certainement connaître encore des épreuves: la politique monétaire est pleine d'intérêt ces jours-ci...

3. L'élargissement: Le canevas est clair: d'ici au 31 décembre 1971 (ou en février 1972) les traités d'élargissement devront être achevés, signés et prêts pour la ratification (en 1972).

3.1. Pour ce qui est de la négociation avec la GB, la Belgique (et avec elle la RFA et le Luxembourg) estime qu'elle sera réglée, pour l'essentiel, d'ici au 30 juin 1971. Il n'y a pas de décision à prendre quant au problème de la livre-sterling mais des précautions. Demeurent le problème - minime - du sucre des Caraïbes, celui -

./.



- 8 -

d'ordre psychologique pour la GB - du beurre de Nouvelle-Zélande et celui du système de financement: La GB va cotiser dès 1973. De 1973 à 1980, la courbe va aller croissant. La question est de savoir si elle partira de très haut ou de plus bas, de 3% ou de 15%. Il faudra choisir. Nous n'attachons pas une importance excessive à cela; l'importance est le but final visé.

3.2. Les conversations avec la Suisse: Nous nous réjouissons de l'état des choses.

3.2.1. volet commercial: il s'agit d'éviter le hiatus entre l'EFTA et nous. Le parallélisme est indispensable. Pour le 31 décembre 1972, l'accord devra être fait. S'agira-t-il d'un accord spécifique et diversifié ou d'un accord commun? La Belgique n'a pas de préjugés.

3.2.2. volet "2ème génération" (association "à la carte"): Il est très important de savoir quelle forme prendra la coopération non-commerciale. Dans ce domaine, un accord commun est difficile à réaliser. A-t-on progressé à cet égard?

3.2.3. volet institutionnel: il n'y a pas beaucoup de progrès à signaler dans ce domaine. Là également, il sera malaisé de réaliser un accord unique.

Quant à la suite de la procédure, je pense que dès juin - juillet 1971 le Conseil des Ministres s'occupera de votre dossier à telle enseigne que les négociations pourraient commencer en automne.

Monsieur Jolles:

1. Concernant la négociation britannique, vous nous avez rassurés en plaçant les trois problèmes-clef dans une perspective non-dramatique. Notre appréciation est un peu plus pessimiste. Le problème du financement dépend de l'évolution de la balance des paiements de la GB. Il y a des problèmes objectifs que la meilleure volonté politique ne peut résoudre.

2. Le cas suisse. Nous partageons votre point de vue concernant la nécessité du parallélisme et l'aboutissement des négociations en

./.



même temps. Chez nous, la procédure de ratification va durer au moins neuf mois.

Au sujet de vos observations relatives aux trois volets:

2.1. volet commercial: comment éviter les distorsions? Nous optons, comme vous le savez, pour la formule des certificats d'origine. ou unique? A notre avis c'est ce dernier qui nous paraît <sup>Cadre séparé</sup> souhaitable. Cependant l'un des six non-candidats a pris une option que les autres neutres ne peuvent partager.

2.2. volet "2ème génération": Nous souhaiterions vivement pouvoir délimiter le champ de l'accord sur ces problèmes mais nous n'y avons pas encore réussi. Nos interlocuteurs nous ont mentionné différents domaines qui n'ont pas de cohérence entre eux; c'est le critère de l'intérêt qui prime. Nous avons à notre tour fait des offres. Quel choix faire pour arriver à un ensemble équilibré, cohérent et tenant compte de l'état d'avancement de vos réalisations? La voie la meilleure me paraît être de circonscrire en termes très généraux les domaines dans lesquels une coopération paraît souhaitable et de laisser ensuite à la future institution la tâche de les préciser.

2.3. volet institutionnel: c'est là que réside la difficulté principale. A cet égard, nous avons précisé notre pensée sous forme écrite à l'issue du 2ème round: nous souhaitons créer un cadre de collaboration et de contact avec les CE. Nous pensons à une Commission mixte dont le mandat serait plus ambitieux que celui accordé généralement à une commission mixte prévue par un simple accord commercial. Il s'agirait donc d'un organe séparé des institutions communautaires mais qui pourrait prévoir la possibilité de travailler au sein de certains groupes techniques des CE.

Concernant l'union monétaire: Vous cherchez une forme d'intégration d'essence politique alors que nous tenons à rester à l'écart de toute union politique, donc également de l'union monétaire. La Suisse joue incontestablement un rôle important sur le plan monétaire et dans ce domaine nous partageons les responsabilités en Europe; la coopération entre nous est dès lors nécessaire. Du

- 10 -

reste, cette coopération joue parfaitement à l'heure actuelle, sans cadre précis et formel. Nous souhaitons qu'elle continue dans une parfaite concordance d'intérêts; plus vous avancerez dans l'union monétaire, plus il sera nécessaire de trouver des formes de \*

Monsieur Harmel: A propos de la nuance dans l'appréciation de la négociation britannique: il y a des risques dans n'importe quel mariage. Les CE ont progressé malgré les différences de tempéraments des pays-membres. Nous croyons que dès le moment où la GB disposera d'un marché élargi et plus actif, le jeu des vases communicants jouera. La période transitoire passée, la GB, membre à part entière, bénéficiera de contre-coups positifs et correctifs. La Belgique a vu ses exportations en direction des pays des CE quadrupler voire quintupler; cela devrait également être le cas pour la GB.

Quant aux institutions: tout dépend de ce que l'on fera dans cette Commission mixte. Il est important qu'elle porte son choix sur des "matières créatives" en vue d'une coopération.

Monsieur Thuysbaert apporte quelques précisions quant à l'entrée de la GB (timing). Deux phases:

- a) démantèlement tarifaire (dès le 1.1.73)
- b) mise en place du cordon douanier commun; celle-ci ne s'opérera pas dès la lère année. La GB ne modifiera son tarif extérieur qu'à partir du début 1974. Il s'écoulera donc un certain laps de temps qui pourra être mis à profit pour les ratifications.

Monsieur Thalmann: Comment voyez-vous l'évolution de l'Euratom et le problème du contrôle?

Monsieur Harmel: L'avenir de l'Euratom n'est pas très clair. L'Europe a mis trop longtemps tout le poids sur l'économie énergétique en laissant de côté les grands problèmes de la technologie (recherche appliquée et fondamentale). Les Six moins la France ont adhéré au Traité de non-prolifération. Pour éviter le double contrôle

\* coopération plus étroite entre nous.

./.

- Euratom et Agence internationale de l'énergie atomique - il faut que les différents Etats-membres donnent mandat à l'Euratom pour entrer en négociation avec l'AIEA. La France y est hostile; elle n'accepte aucun contrôle. Le Traité de non-prolifération n'a pas encore été ratifié par la Belgique, précisément à cause de ces lacunes dans le système de contrôle.

## 2) Conférence sur la sécurité européenne

Monsieur Graber: Sur le plan européen, la situation n'a pas beaucoup évolué. URSS - Le XXIVe Congrès du PCUS n'a pas apporté d'éléments nouveaux. Europe de l'Est - En Pologne, le régime Gierak paraît, pour l'instant, capable de mener de front une certaine libéralisation et le maintien de relations confiantes avec l'URSS. Rien de particulier à signaler dans les autres pays du bloc. Europe de l'Ouest - Les incertitudes sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté ne sont pas levées. Toutes prévisions sur l'évolution de l'Europe occidentale sont difficiles tant que ce point d'interrogation subsistera. Allemagne - La question de Berlin paraît toujours aussi stationnaire. USA-URSS - Là aussi on piétine, en apparence tout au moins. Les SALT ne semblent pas faire de grands progrès, mais nous n'avons pas de renseignements à ce sujet. Pour le Moyen-Orient, il est possible que les choses progressent et qu'Américains et Soviétiques s'entendent à propos de la réouverture du Canal de Suez. Mais là encore nous ne pouvons que spéculer, quant à nous, un peu dans le vide. Méditerranée - La tension en Turquie d'une part, entre la France et l'Algérie de l'autre, pourrait éventuellement élargir les possibilités d'action de la flotte soviétique en Méditerranée. Si la situation y évolue, c'est plutôt dans un sens défavorable à l'Occident.



2. Si, à l'exception des côtes méridionales de la Méditerranée, il n'y a, dans la zone européenne, pas grand-chose à signaler, il n'en est pas de même en Asie. Il semble que celle-ci soit destinée à devenir le centre de gravité des confrontations mondiales pour deux raisons.

- Des trois super-puissances, l'une est entièrement asiatique et les deux autres ont chacune la moitié au moins de leurs intérêts en Asie ou sur l'Océan pacifique. En outre, la troisième puissance économique du globe, le Japon, se trouve au milieu de ce triangle de forces.
- Le second facteur, c'est la sécession vraisemblable du Pakistan, malgré les succès initiaux de l'armée régulière. L'affaire en elle-même est déjà très importante: mais elle prendrait des proportions beaucoup plus grandes encore si les malheurs du Pakistan se répercutaient sur l'Inde.

Somme toute, le subcontinent, avec ses six ou sept cent millions d'habitants, son bas niveau de vie, son taux démographique élevé, et son faible taux de croissance économique, est par définition une zone instable qui doit retenir l'attention des super-puissances.

L'Europe est complètement à l'écart du secteur asiatique, qu'il s'agisse du bassin du Pacifique ou de celui de l'Océan indien.

Conférence de sécurité: L'évolution que je crois discerner peut être lente ou rapide, à brève, à moyenne ou à lointaine échéance. Néanmoins, je pense que sa probabilité est assez grande pour qu'elle préoccupe d'ores et déjà les super-puissances. Si tel est le cas, elles n'envisageront pas la question de la sécurité européenne pour elle-même, en elle-même, mais en fonction du rapport des forces en Asie. A moins évidemment que notre continent ne parvienne à s'intégrer suffisamment pour acquérir un poids politique égal à son importance économique, culturelle et historique. Ce n'est pas encore le cas.



Néanmoins, malgré cette modification probable du centre d'intérêt mondial, ou à cause de lui, l'URSS ne peut que souhaiter la réunion de la Conférence afin de légaliser le statu quo, de consolider son front occidental pour accroître sa liberté de mouvement sur ses fronts orientaux ou méridionaux. Qu'il s'agisse d'un intérêt originaire ou dérivé ne change pas grand-chose pour nous.

La situation est peut-être plus délicate du côté des Etats-Unis qui pourraient eux aussi souhaiter réduire leurs engagements européens afin de disposer de plus de moyens en Orient, et cela sans avoir à diminuer leurs investissements aux Etats-Unis mêmes.

A mon avis, l'Europe peut de moins en moins tabler sur un "deus ex machina" et doit au contraire compter de plus en plus sur elle-même. Ce n'est pas de l'extérieur que peut venir le salut, mais bien des Européens.

Cela dit, je pense que les problèmes concernant la préparation de la Conférence ne se sont pas modifiés.

L'OTAN a posé le préalable de Berlin, et tant qu'il ne sera pas levé, la préparation multilatérale ne pourra pas commencer.

Pour la Suisse, il est clair que des réunions multilatérales n'auront de valeur que si elles comprennent tous les participants à la future Conférence. La Suisse n'est pas disposée à prendre part à des réunions partielles et d'ailleurs personne ne le lui a demandé.

J'ai déjà eu l'occasion de vous exposer notre conception générale au sujet de la Conférence et je n'y reviendrai pas.

En revanche, je tiens à souligner un aspect de cette conception. C'est toute l'importance que nous attachons aux procédures de règlement pacifique des différends.

Un petit Etat n'a guère d'autre recours que celui du droit international. En conséquence, dans une conférence internationale, il doit tout faire pour que le droit des gens en ressorte grand et consolidé. Il ne suffit pas d'en proclamer les principes, sur

- 14 -

lesquels tout le monde se déclare d'accord, mais de créer les instruments qui permettent d'appliquer ces principes. La sécurité est illusoire si, lorsqu'elle est menacée, il n'existe pas de procédures de règlement pacifique des différends. Et ces procédures n'offrent des garanties que si elles sont obligatoires et pas seulement facultatives.

Il faudrait ainsi créer, dans le cadre européen, deux systèmes, l'un concernant les litiges de nature juridique, l'autre, en vue des litiges non juridiques, de caractère politique. Il faudrait donc un tribunal arbitral européen, et une commission permanente d'enquête et de conciliation, de même que l'obligation contractuelle de recourir, selon les cas, à l'un ou à l'autre.

C'est sur cette ligne que la Suisse agira, certaine qu'elle est conforme à la doctrine d'un Etat neutre, mais qu'elle est aussi utile et profitable à tous les Etats petits ou moyens lorsqu'ils sont en butte aux pressions d'une grande puissance ou d'une coalition de puissances.

Je sais hélas que ces notions d'arbitrage et de conciliation obligatoires ne sont pas bien vues de tous les participants à la future Conférence. Mais la Suisse espère que, néanmoins, beaucoup d'Etats soutiendront ses efforts. Je serais très heureux, Monsieur le Ministre, de connaître votre opinion à ce sujet.

Monsieur Harmel: La situation en Méditerranée n'est pas très brillante et évolue au bénéfice de l'URSS. Nos analyses se recouvrent.

1. A propos du règlement des différends, notre approche générale est bien la même. Indépendamment de la Charte de l'ONU dont les dispositions à cet égard sont restées lettre morte, il est nécessaire de penser à des accords régionaux de sécurité. Il s'agit donc de commencer par établir l'idée de la souveraineté et de l'égalité des Etats. Ces attributs ne sont pas partagés par tous les Etats européens (Etats satellites). Brejnev a répété au 24e Congrès la

./.

théorie de la souveraineté limitée des Etats. L'URSS tient à constituer son "glacis" en Europe. Ses satellites aspirent à la libéralisation et entendent en parler à la Conférence sur la sécurité, tout en sachant que Moscou n'est pas disposé à les écouter.

2. La Conférence sur la sécurité européenne se heurte à une difficulté immédiate: Berlin. Mon collègue allemand Schœel s'est montré très optimiste. Ulbricht est-il parti après avoir consolidé sa position ou au contraire parce que la DDR va devoir céder? A la prochaine réunion de l'OTAN à Lisbonne, nous n'allons rien céder sur l'essentiel (rapports entre les deux populations de Berlin, accès à la ville); quelques concessions sont envisageables concernant les relations entre Berlin et la RFA (renonciation à l'élection du Président fédéral à Berlin, par ex.). Sans règlement de la question de Berlin, la Conférence n'est pas pensable; la Suisse devrait être satisfaite de ce préalable. La Conférence aurait de toute façon abordé le problème; autant le régler avant la réunion. La Belgique se demande si les contacts entre Marché Commun et Comecon ne pourraient pas se développer dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe. L'URSS considère aujourd'hui les CE comme un fait. Mais sera-t-elle prête à engager le dialogue?

3. Nixon et Brejnev ont évoqué le problème du désarmement régional et limité. Le président américain pense moins à réduire les armements - objectif devenu utopique - qu'à fixer un plafond à ces armements, quantitatif et qualitatif. On pourrait en discuter avant la Conférence de sécurité; l'OTAN ne l'a pas encore décidé. La Belgique, quant à elle, estime que dans ce domaine, il ne faut pas rester immobile, au risque de devenir des "robots nucléaires". Il y a un moment où nos opinions publiques se refuseront simplement à augmenter cette sorte d'investissement.

Monsieur Graber: Quelles sont les relations possibles avec la DDR, vues de Bruxelles? La Suisse, pour sa part, ne veut pas rester dans le sillage de la RFA ni prendre l'Allemagne de l'Ouest à revers.



- 16 -

Monsieur Harmel: Nous avons également un problème. Nos contacts avec la DDR se font au niveau des grandes fédérations d'industries. Le sentiment général est qu'il paraît impensable que d'ici à un an et demi les deux Allemagnes ne siègent pas à l'ONU. La RFA en est d'ailleurs consciente.

Monsieur Thalmann: Nous avons appris qu'un groupe de travail des Six a abordé récemment\* le problème de la Conférence sur la sécurité européenne et a fait rapport à ce sujet.

Monsieur Harmel: Je n'ai pas connaissance de ce document. J'espère que les Communautés n'auront pas à discuter de ce problème.

Que pensez-vous de la Convention sur la capture illicite d'aéronefs de La Haye et de l'évolution depuis sa conclusion? Pour notre part, nous l'avons signée le 16 décembre dernier et sa ratification est imminente. Parallèlement à cette ratification, la Belgique doit adapter sa législation interne. C'est ainsi que le Conseil des Ministres a récemment adopté un projet de loi, actuellement au Conseil d'Etat et qui assure une répression sévère des infractions. D'autre part, un autre projet de loi assurant la mise à jour de la loi de 1874 sur l'extradition est également en préparation.

En outre, les autorités belges participeront à la Conférence diplomatique qui se tiendra à Montréal en septembre prochain en vue d'élaborer une convention sur les actes d'intervention illicite dirigés contre l'aviation civile (autres que les actes de capture illicite). Un Comité National de Sécurité de l'Aviation Civile a été créé, de même que des Comités locaux de sûreté d'aéroport. Ces comités sont entre autres chargés d'élaborer et de surveiller l'application de mesures exceptionnelles portant sur le contrôle des passagers aériens, de leurs bagages et du fret aérien.

Monsieur Bindschedler: Nous avons ratifié la Convention et sommes en train de rédiger la loi. Le scepticisme est de rigueur

\* 5 et 6 avril 1971



- 17 -

car on se heurtera inévitablement au problème important de l'extradition, au sujet duquel il est douteux que les Etats s'entendent.

L'Italie a proposé une Convention sur la protection des diplomates. Quel en sera à votre avis l'effet pratique?

Monsieur Harmel: Nous en avons parlé à l'UEO et soutenu le projet italien sans nous faire trop d'illusions. Les échanges d'informations sur les mesures concrètes vont se poursuivre. Nous pourrions faire de même avec vous.

Monsieur Vaes: Notre Ambassadeur auprès des Nations-Unies a eu récemment une conversation avec U Thant au sujet de l'aide humanitaire en faveur du Pakistan oriental. U Thant lui a dit qu'il excluait une aide acheminée notamment par la Croix-Rouge, car il veut éviter de refaire l'expérience de Biafra.

Monsieur Graber: La préparation politique de l'opération par le CICR était certainement insuffisante.

Monsieur Thalmann: Le CICR a eu, par contre, plus de succès à Ceylan. Indubitablement l'instrument juridique du CICR se révèle actuellement insuffisant. La conférence diplomatique de Genève en 1973 aura précisément pour tâche de compléter les conventions sur le droit humanitaire.

Fin de la séance: 12.50 h

---